

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023
Délibération n° DE_2023_032

Le 03 juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie, TURC Jack, VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : PEYSSON Catherine (pouvoir à Thierry DIDIER), SIMOND Bruno (pouvoir à ARNEPHY Delphine)

Secrétaire : MASNATA Mallaury

OBJET : Location du bâtiment dit ex-groupama au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Roubion (SIEHR)

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en location le bâtiment dit ex-groupama au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Roubion (SIEHR).

Il propose de fixer un loyer mensuel HT de 150€ et de signer un bail commercial avec le SIEHR.

Des travaux de rafraîchissement du bâtiment sont à prévoir. Le Maire propose de céder 2 mois de loyer à titre gratuit au SIEHR en compensation de la prise en charge par le syndicat des travaux de peinture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et 13 voix POUR :

FIXE un loyer mensuel HT de 150€ pour le bâtiment dit ex-groupama

DIT que le bail pourra être signé dès lors que la transmission en préfecture et la publication de la présente délibération sera effectuée.

DIT que la commune cède 2 mois de loyer au SIEHR en compensation de la prise en charge par le syndicat des travaux de rafraîchissement intérieur du bâtiment.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

